

Finances

REF : DAF2013018

Signataire : GH/MP

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du compte de gestion 2012 du budget principal

EXPOSE :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la commune relatif à l'exercice 2012, établi par le Trésorier municipal, qui fait apparaître :

- un résultat déficitaire d'investissement de : 756 630,83 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 4 273 440,48 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2012 excédentaire de : 3 516 809,65 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement, est en concordance avec le compte administratif 2012.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013018

Signataire : GH/MP

OBJET : Approbation du compte de gestion 2012 du budget principal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-372 du 27 mars 1985 relatif à la mise en état d'examen et à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités et établissements publics locaux et des établissements publics régionaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2012 du budget principal de la commune établi par le Trésorier municipal,

Vu le compte administratif 2012 du budget principal de la commune établi par le Maire,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DELIBERE :

APPROUVE le compte de gestion 2012 du budget principal de la commune, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat déficitaire d'investissement de : 756 630,83 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 4 273 440,48 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2012 excédentaire de : 3 516 809,65 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement, est en concordance avec le compte administratif 2012.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 05/07/2013

Publié le 03/07/2013

Certifié exécutoire le : 05/07/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

